



COMMUNE DE MÉRY LA BATAILLE

15 Rue du Bois – 60420 Méry-la-Bataille

☎ : 03.60.37.11.94

✉ : commune.merylabataille@akeonet.com

N° SIRET : 216 003 921 00014

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de MÉRY LA BATAILLE Séance du 31 janvier 2023 à 19h30

Le 31 janvier 2023, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 janvier 2023 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DA SILVA, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs

*Laëtitia BOCQUILLET, Sébastien MOLAND, Cédric MAILLY,
Ophélie MANSARD, Mathieu NOCHALSKI, Franck PEUTAT,
Karine DEVOIR, Nathalie LOGNAND, Régis THOQUER,
Alexandre JACQUOT, Philippe DEVOIR, Clémence VARLET*

Secrétaire : Ophélie MANSARD

Indemnité agent recenseur et coordinateur communal

Madame le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population de la commune a débuté le 19 janvier 2023.

Le Conseil Municipal décide :

- ↳ D'octroyer une rémunération forfaitaire de 700€ net à l'agent recenseur Madame Juliette PEUTAT
- ↳ D'octroyer une rémunération forfaitaire de 463€ net au coordinateur communal Madame Coralie DESSEAUX

Création numéro de voirie

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de la commune de MERY LA BATAILLE

Est créé le numéro de voie suivant :

Libellé	N° de rue	Rue
RESTAURANT	2	RUE DE TRICOT
LOGEMENT	2 bis	RUE DE TRICOT
SALLE DES FETES	4	RUE DE TRICOT

CCPP – travaux d'entretien des voiries communales 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'entretien courant et l'exécution des revêtements superficiels des voiries de la commune pour l'année 2023.

Il y a en effet un intérêt technique et économique pour les communes à confier la réalisation de ces travaux à la Communauté de Communes, en les globalisant au sein d'un marché public de travaux passé par la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Le Conseil municipal,

Vu le programme préparé avec le concours des services de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2023 ;

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

- ↳ Décide de réaliser au cours de l'année 2023 les travaux de réparations et revêtements superficiels des voiries suivantes :

Rue du Bois (de l'église au monument aux morts)

- ↳ Décide d'inscrire au budget de l'année 2023, article 6554, le crédit nécessaire au paiement de la contribution due à la Communauté de Communes pour cette prestation de service et qui sera égale à la dépense, TVA incluse, réalisée pour les travaux mentionnés ci-dessus et la participation de 6 % pour la maîtrise d'œuvre et diminuée du FCTVA 16.404%.

La Communauté de Communes transmettra à la commune, au plus tard un mois après la réception définitive des travaux, le montant exact de la contribution communale, accompagné de tous les éléments de calcul.

SA HLM DE L'OISE – projet de construction de pavillons Rue Jules Devoir

Madame le Maire informe l'assemblée de son rendez-vous avec Monsieur Bouafia de la SA HLM le 23 novembre dernier.

Celui-ci a évoqué le projet de construction de pavillons Rue des Jardins.

Au total 9 pavillons individuels avec jardin et stationnement sont prévus d'ici septembre 2025.

Renouvellement ligne de Trésorerie

Sur proposition de Madame le Maire le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de la ligne de Trésorerie pour un montant de 50 000,00 € jusqu'au 28/01/2024.

- Montant : 50 000,00 Euros
- Durée : 12 mois
- Intérêts : trimestriels

- Taux : variable
- Remboursement : anticipé possible à tout moment sans indemnité financière
- Frais de dossier :100 €

Encaissement chèques

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à encaisser le chèque de :

- ↪ Caisse des dépôts (SELARL JURIJUST) pour un montant de 300,00 €

Information(s) :

- ↪ Mail d'un administré qui demande si la mairie à eu des plaintes concernant les aboiements de son chien
- ↪ Retour d'un bulletin municipal dans la boîte aux lettres de la mairie avec des annotations non signées

Questions diverses :

- ↪ F.Peutat revient sur le courrier distribué dans les boites aux lettres Rue Jules Devoir et Rue des Jardins concernant les déchets dans la pâture, et également sur les véhicules stationner dans le chemin Rue de Ménévillers.
- ↪ O.Mansard demande si les horaires de la mairie sont à jour sur le site de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 31 janvier 2023 a comporté 5 délibérations comme suit :

1	Indemnité agent recenseur et coordinateur communal	N° 23-01-01
2	Création numéro de voirie	N° 23-01-02
3	CCPP – travaux d'entretien des voiries communales 2023	N° 23-01-03
4	Renouvellement ligne de Trésorerie	N° 23-01-04
5	Encaissement de chèque	N° 23-01-05

Isabelle DA SILVA		Sébastien MOLAND	
Laëtitia BOCQUILLET		Franck PEUTAT	
Clémence VARLET		Régis THOQUER	
Nathalie LOGNAND		Cédric MAILLY	
Karine DEVOIR		Ophélie MANSARD	
Philippe DEVOIR		Alexandre JACQUOT	
Mathieu NOCHALSKI			